

REPUBLIQUE DU DAHOMÉY

D E C R E T N°492/GPRD

---:---:---
GOUVERNEMENT PROVISOIRE DE LA
REPUBLIQUE

A N N E E 1963

---:---:---

---:---:---

LE CHEF DU GOUVERNEMENT PROVISOIRE,

VU l'ordonnance N° 1/GPRD du 28 Octobre 1963 portant suppression d'institutions et formation du Gouvernement provisoire de la République ;

Le Conseil des Ministres entendu,

D É C R È T E :

Article 1er - Monsieur Julien GNAMBODE, Secrétaire Administratif de 2ème classe, 2ème échelon, est nommé Délégué du Gouvernement, Chef de la Circonscription Urbaine de Porto-Novo, en remplacement de Monsieur Joseph KLIKA, remis à la disposition de la Fonction Publique.

Article 2 - Le présent décret qui prendra effet pour compter de la date de sa signature, sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

COTONOU, le 13 Novembre 1963


Colonel Christophe SOGLO

Ampliations :

Présidence	6
FP	2
DP	2
Aff. Intérieures	2
Circonsc. Urb. de P/Novo..	4
CF	1
Intéressés	2
SGG	4
JORD	1